

Compte-rendu du conseil municipal du 23 juin 2020

| | |
|-------------------------------------|------------------------|
| Nombre de Conseillers en exercice : | 23 |
| Nombre de Conseillers présents : | 19 + 2 procurations |
| Nombre de Conseillers votants : | 21 dont 2 procurations |
| Date de convocation : | le 12 juin 2020. |
| Date d'affichage : | le 12 juin 2020. |

L'an deux mille vingt, le vint-trois juin à vingt heures trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal, légalement convoqués, à la salle du foyer rural de Fréville- Saint Martin de l'If, se sont réunis.

Etaient présents :

M ACHER Christophe, Mme AUCLAIR Marie-Christine, Mme BIENFAIT Chantal, Mme BRUNEVAL Marie, Mme CANTREL Anita, M CLECH Jean-Pierre, M DOUCET Jean-Marc, M DOUVILLE Olivier, Mme DROUET Florence, M GAMARD Jean-Marie, M GARAND Sylvain, Mme GRENET-GANACHAUD Gwenaëlle, M LECOURT Dominique, M LEFEBVRE Dominique, M Mickael MOTTET, MME NORDET Sandrine, MME PONSAR Valérie, Mme PRIEUR Céline, M SENARD Dominique, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés :

Mme BARRAY Lucie, M MALANDAIN Thierry, M SAINT-LEGER Bertrand, Mme Elisabeth MALHEUVRE.

Procurations :

Mme Elisabeth MALHEUVRE donne pouvoir à Monsieur Christophe ACHER,
Mme Lucie BARRAY donne pouvoir à Monsieur Jean-Marie GAMARD,

Madame Valérie PONSAR est élue secrétaire de séance.

Ordre du jour

- 1- Approbation du compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal du 26 mai 2020,
- 2- Vote des taxes locales,
- 3- Vote des Budgets Primitifs 2020, Budget principal, Ferme de Brunville, Espace Commercial et Voirie,
- 4- Autorisation donnée au receveur municipal pour poursuivre les débiteurs de la commune.
- 5- Attribution des indemnités de conseil et de budget à monsieur Dominique Vrand, trésorier.
- 6- Désignation membres du CCAS,
- 7 - Désignation membres des commissions communales,
- 8- Désignation élu référent forêt-bois,
- 9- Désignation du correspondant défense,
- 10- Autorisation demande de subventions :
 - 1. Achat camion Voirie,
 - 2. Installation citerne défense incendie La Folletière,
- 11- Demande de remboursement Mme Lhernault, location débrousailluse,
- 12- Levée indice M Blondel
- Questions diverses

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants:

- Remboursement acomptes versés salle des fêtes de Betteville:

| | |
|------------------------|---------|
| 1. M CANHAN Jérôme | 149.00€ |
| 2. M GOUBERT Alain | 202.00€ |
| 3. Mme LECOINTRE Manon | 175.00€ |
| 4. M NORé Bernard | 106.00€ |
| 5. M NEMERY Jean-Paul | 202.00€ |

- Système GALA : 4 numéros de portable joignables 7j/7j et 24h/24h.
- Avenant M Valognes +10 322.28€
- Fiscalisation des participations communales aux syndicats.

Les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition du Maire, les points énoncés sont ajoutés à l'ordre du jour.

DELIBERATION N°1

Date : 23 juin 2020

1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal du 26 mai 2020.

Monsieur le maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion en date du 26 mai 2020 envoyé par mail ou par voie postale aux conseillers municipaux.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents d'adopter le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 26 mai 2020.

DELIBERATION N°2

Date : 23 juin 2020

2. vote des taxes locales 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de voter les taux des taxes directes locales au budget primitif 2020 de la manière suivante :

| Libellés | Bases notifiées | Taux appliqués par | Produit voté par le |
|------------------|-----------------|--------------------|---------------------|
| C.M. | | | |
| | Décision du CM | | |
| Habitation | 1 099 846 € | 18.00 | 200 700 € |
| Foncier bâti | 783 188 € | 23.18 | 188 662 € |
| Foncier non bâti | 114 739 € | 32.00 | 37 120 € |
| TOTAL | | | 225 782 € |

DELIBERATION N°3

Date : 23 juin 2020

3. Vote du budget primitif communal 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, a adopté, à l'unanimité des membres présents le budget primitif communal 2020 présenté par le maire. La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 825 895.23 € et la section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 1 277 256.55 €.

DELIBERATION N°4

Date : 23 juin 2020

4. Vote du budget primitif Ferme de Brunville 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, a adopté, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif annexe ferme de Brunville 2020 présenté par le maire. La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 17 113.34 € et la section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 5500.00 €.

DELIBERATION N°5

Date : 23 juin 2020

5. Vote du budget primitif Espace commercial 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, a adopté, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif annexe Espace commercial 2020 présenté par le maire. La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 65272.23 € et la section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 400 496.11 €

DELIBERATION N°6

Date : 23 juin 2020

6. Vote du budget primitif Voirie 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, a adopté, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif annexe voirie 2020 présenté par le maire. La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 307 630.02 €.

DELIBERATION N°7

Date : 23 juin 2020

7. Autorisation donnée au trésorier de Barentin pour poursuivre les débiteurs de la commune.

Sur proposition du maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le trésorier de Barentin à poursuivre de façon permanente les débiteurs de la commune de Saint Martin de l'If jusqu'au commandement inclus, pendant toute la durée du mandat.

8. Attribution des indemnités de conseil et de budget au trésorier de Barentin.

En application de l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982, du décret 82-979 du 19 novembre 1982, de l'arrêté du 16 décembre 1983,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer à monsieur Dominique VRAND, trésorier de Barentin, une indemnité de conseil dont le taux et le montant sont fixés conformément à ceux prévus par l'arrêté susvisé, soit une indemnité de conseil au taux de 100% et une indemnité de confection de budget fixée au montant annuel forfaitaire maximum.

Cette délibération prend effet à compter du 26 mai 2020 et est valable pour toute la durée du mandat du conseil municipal. Néanmoins, l'indemnité de conseil pourra être modulée, voire supprimée pendant cette période par une délibération motivée.

9. Election des membres du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Saint Martin de l'If.

Monsieur le maire informe que les communes de plus de 1 500 habitants ont l'obligation d'avoir un Centre Communal d'Action Sociale. Puis, il expose aux nouveaux membres du conseil municipal qu'il faut élire entre 4 et 8 conseillers municipaux maximum pour siéger à la commission administrative du bureau du centre communal d'action sociale, et que le maire est nommé d'office président du CCAS.

Monsieur le maire propose d'élire 10 conseillers.

Le conseil municipal passe donc à l'élection de 5 membres par lui désignés. Ont été élus à l'unanimité des membres présents:

| | |
|-----------------------|--------------------|
| M Didier BROCHET | M Jacques DURAME |
| Mme Martine LHERNAULT | Mme Chantal DEBRAY |
| M Raymond VIRVAUX | |

Puis, sur proposition du maire, le conseil municipal a désigné, à l'unanimité des membres présents 5 autres membres élus :

| | |
|--------------------|-------------------------|
| Mme Valérie PONSAR | Mme Elisabeth MALHEUVRE |
|--------------------|-------------------------|

| | |
|--------------------|------------------|
| Mme Anita CANTREL | M Mickaël MOTTET |
| Mme Marie BRUNEVAL | |

DELIBERATION N°10

Date : 23 juin 2020

10. Désignation des membres des commissions communales

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se positionner pour participer aux différentes commissions communales :

| | | |
|--|---|--|
| Commission finances : | - M Acher Christophe - M Sénard Dominique | - Mme Bienfait Chantal - M Gamard Jean-Marie |
| Commission travaux : | - M Gamard Jean-Marie - M Lefebvre Dominique - M Doucet Jean-Marc - M Lecourt Dominique - Mme Auclair Christine | - Mme Grenet Ganachaud Gwenaëlle - M Acher Christophe - M Jay Guy - Mme Malheuvre Elisabeth |
| Commission affaires scolaires : | - M Douville Olivier - M Mottet Mickael - Mme Bruneval Marie - M Lefebvre Dominique | - Mme Ponsar Valérie - M Lecourt Dominique - Mme Prieur Céline - Mme Drouet Florence |
| Commission communication : | - M Douville Olivier - Mme Bienfait Chantal | - Mme Barry Lucie - Mme Cantrel Anita |

| | | |
|---|--|---|
| Commission cadre de vie : | - Mme Ponsar Valérie - Mme Bruneval Marie -Mme Malheuvre Elisabeth | - M Lecourt Dominique - Mme Auclair Christine -M Mottet Mickael |
| Commission Fêtes et cérémonies : | - Mme Nordet Sandrine - Mme Cantrel Anita | - Mme Grenet-Ganachaud Gwenaëlle - M Malandain Thierry |

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide les commissions communales comme détaillées dans le tableau ci-dessus.

DELIBERATION N°11

Date : 23 juin 2020

11. Désignation élu référent Forêt-bois

Monsieur le Maire explique que l'Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie nous demande de désigner un élu « référent forêt-bois » qui sera le représentant et l'interlocuteur privilégié de notre collectivité sur les sujets relatifs à la forêt. Le référent sera destinataire d'informations régulières tout au long de son mandat et fera le lien entre la collectivité et l'Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie.

Proposition : M Dominique Sénard.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, monsieur Dominique Sénard est désigné comme référent élu Forêt-bois.

DELIBERATION N°12

Date : 23 juin 2020

12. Désignation du correspondant défense

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner un correspondant défense.

Il aura pour mission, un rôle d'information et de sensibilisation des administrés sur la question de la défense. Il est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région. Il informe sur le parcours de citoyenneté qui comprend l'enseignement de défense à l'école, le recensement et la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD).

Proposition : M Dominique LECOURT

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, M Dominique LECOURT est désigné comme correspondant défense.

DELIBERATION N°13

Date : 23 juin 2020

13. Demande de subvention achat d'un camion service voirie

Monsieur Le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'investir dans un nouveau matériel pour le service voirie. Il précise que la dépense a été inscrite au budget pour un montant approximatif de 40 000€ TTC.

Il précise qu'il est possible de bénéficier d'une subvention par le conseil Départemental à hauteur de 25% du montant HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser monsieur le maire à procéder à l'achat d'un camion pour le service voirie,
- d'autoriser monsieur le maire à solliciter la subvention énoncée ci-dessus auprès des organismes concernés,
- le charge de toutes les démarches administratives et financières liées ce projet.

DELIBERATION N°14

Date : 23 juin 2020

14. Demande de subvention citerne défense incendie La Folletière.

Pour éviter tout conflit d'intérêt, Monsieur Jean-Pierre Clech quitte la salle du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de création d'une citerne défense incendie de 240 m² sur la commune de La Folletière. La citerne située sur le terrain de M Clech permettrait d'assurer la défense incendie de la Ferme de Monsieur Clech, ainsi que des 5 habitations du hameau.

La commune prendrait à sa charge la construction de la citerne estimée à 12350€00 Ht soit 14820€00 TTC.

En contre- partie, Monsieur Jean-Pierre Clech s'engage :

- à céder à la commune de Saint Martin de l'If, une parcelle de terrain de 250 m² nécessaire à la construction de la réserve incendie pour 1€ symbolique,
- à prendre en charge les frais de notaire,
- à prendre en charge les frais liés au bornage de la zone à céder,
- à prendre en charge le remplissage en eau de la citerne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à 20 voix pour:

- d'autoriser monsieur le Maire à procéder à l'achat du dit-terrain,
- d'autoriser monsieur le Maire à procéder à la construction de la citerne,
- de charger monsieur le Maire de toutes les démarches administratives et financières liées ce projet.

15. demande de subvention : construction citerne défense incendie La Folletière.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de création d'une citerne défense incendie de 240 m² sur la commune de La Folletière. La citerne permettrait d'assurer la défense incendie, des 5 habitations du hameau, ainsi que des bâtiments agricoles. Le dossier est en cours d'élaboration et le projet pourrait bénéficier d'une aide du département d'un montant de 3000€. A ce titre, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à solliciter une subvention auprès des organismes concernés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser monsieur le maire à solliciter la subvention énoncée ci-dessus et le charge de toutes les démarches administratives et financières liées ce projet.

16. demande de remboursement Martine LHERNAULT : location débroussailleuse

Monsieur le Maire présente la demande de remboursement de Madame Martine LHERNAULT, ancienne conseillère municipale. Celle-ci réside route de Croix-Mare à Mont de l'If, près d'un chemin communal réhabilité et entretenu jusqu'alors par la commune de Mont de l'If, car non intégré au répertoire des chemins de randonnées de la Communauté de Communes. Afin de remettre en état rapidement le chemin encombré d'herbes, et permettre le passage des randonneurs, Mme Lhernault a loué, en son nom, une débroussailleuse et a nettoyé le chemin. Aujourd'hui, elle nous demande le remboursement de la somme de 150.00€ correspondant au montant de location de la débroussailleuse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents d'autoriser monsieur le maire à rembourser Mme Martine Lhernault pour la location de la débroussailleuse d'un montant de 150.00€.

17. levée indice M BLONDEL

Monsieur Le Maire présente le dossier de Monsieur Blondel qui réside route de Croix-Mare à Fréville-Saint Martin de l'If, sur la parcelle AD 112 impactée par l'indice de cavité souterraine n°28. Cet indice, de type indéterminé, correspond à une zone remblayée de 3 m de diamètre selon la fiche indice.

Une étude de décapage a été menée par l'entreprise For&Tec qui propose, avec la validation de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, de lever l'indice n°28.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents d'autoriser monsieur le maire à lever l'indice n°28 et le charge de toutes les démarches administratives liées à ce dossier.

18- remboursement acompte versé pour la location de la salle des fêtes de Betteville pour annulation suite crise sanitaire COVID-19.

Monsieur Le Maire explique, qu'en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, les locations de la salle polyvalente de Betteville ont dues être reportées ou annulées. A ce titre, la commune doit rembourser les acomptes versés et encaissés pour les personnes suivantes :

- | | |
|--------------------------|--------|
| 1. M CANHAN Jérôme : | 149€00 |
| 2. M GOUBERT Alain : | 202€00 |
| 3. Mme LECOINTRE Manon : | 175€00 |
| 4. M NORÉ Bernard : | 106€00 |
| 5. M NEMERY Jean-Paul : | 202€00 |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents d'autoriser monsieur le maire procéder au remboursement des acomptes versés et le charge de toutes les démarches administratives liées à ce dossier.

19- avenant Maîtrise Œuvre Boucherie : M Pascal VALOGNES

Monsieur Le Maire explique, qu'en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19 et des problèmes de désamiantage, les montants de travaux concernant les travaux de réhabilitation de la Boucherie ont été réévalués et qu'à ce titre, un avenant financier au marché de maîtrise d'œuvre est nécessaire, à savoir :

- | | |
|--------------------------------|-----------------|
| -montant initial des travaux : | 387 000.00 € HT |
| -nouveau montant des travaux : | 408 545.04 € HT |

Marché de maîtrise d'œuvre :

- | | |
|------------------------------|-------------------------------------|
| -montant initial du marché : | 30 532.22 € HT |
| -nouveau montant du marché : | 40 854.50 € HT soit 49 025.40 € TTC |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents d'autoriser monsieur le maire à signer l'avenant présenté ci-dessus et le charge de toutes les démarches administratives et financière liées à ce dossier.

20-fiscalisation des participations communales aux syndicats- SIVOM

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'inscrire au budget primitif 2020, à l'article 6554, toutes les participations au syndicat, en l'occurrence le SIVOM de la région de Fréville, dont dépend la commune nouvelle de Saint Martin de l'If, et en conséquence, aucune participation communale ne sera fiscalisée au budget primitif 2020.

21- Fixation des nouveaux tarifs pour les repas pris à la cantine scolaire et l'heure de surveillance à la garderie périscolaire de Betteville et Fréville, à compter du mois de septembre 2020.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs pratiqués lors de l'année scolaire 2019-2020 :

- pour les enfants de la commune 3.10 € par repas,
- pour les enfants hors-commune (sans convention) 9,90 € par repas,
- pour les adultes 5.25 € par repas
- et pour tous les enfants de la garderie, 1.05 € la ½ heure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de maintenir les tarifs actuels à compter du mois de septembre 2020, à savoir :

- Pour les enfants de la commune 3.10 € par repas et 6.00 € pour les repas non réservés ou non annulés,
- Pour les enfants hors-commune 9.90 € (*sans convention*) par repas,
- Pour les adultes 5.25 € par repas,
- Pour tous les enfants de la garderie 1.05 € la ½ heure réservée et 2.10 € pour les demi-heures non réservées ou les dépassements d'horaires.

22- représentants aux conseils d'école de Betteville et de Fréville

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de nommer des représentants pour les deux conseils d'école de la commune nouvelle à savoir Betteville et Fréville :

Sont nommés représentant au conseil d'école de Betteville :

- Monsieur Sylvain GARAND,
- Mme Anita CANTREL supplée par Monsieur Dominique LEFEBVRE.

Sont nommés représentant au conseil d'école de Fréville :

- Monsieur Sylvain GARAND,
- Mme Valérie PONSAR.

23 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID).

Conformément à la réglementation en vigueur, à l'unanimité, le conseil municipal dresse comme suit la liste des 24 noms remise au directeur des services fiscaux de Rouen qui en sélectionnera la moitié :

**Délégués
Titulaires****Délégués
Suppléants**

| | | | | | | | |
|----|------------------|------------|---------------|----|-----------------------|-------------|---------------|
| 1 | Cantrel | Anita | Betteville | 1 | Lecourt | Dominique | Fréville |
| 2 | Bienfait | Chantal | Betteville | 2 | Doucet | Jean-Marc | Betteville |
| 3 | Garnard | Jean-Marie | Mont de l'If | 3 | Acher | Christophe | Betteville |
| 4 | Sénard | Dominique | La Folletière | 4 | Drouet | Florence | Fréville |
| 5 | Grenet-Ganachaud | Gwénaelle | Fréville | 5 | Mottet | Mickaël | Fréville |
| 6 | Lefebvre | Dominique | Betteville | 6 | Clech | Jean-Pierre | La Folletière |
| 7 | Loisel | Laurent | Fréville | 7 | Malandain | Pascal | Mont de l'If |
| 8 | Bureau | Jacques | Fréville | 8 | Thorel | Pierrick | Betteville |
| 9 | Lhernault | Martine | Mont de l'If | 9 | Kaczmarczyk | Alexandre | La Folletière |
| 10 | Lescanne | Michel | Mont de l'If | 10 | Haas | François | La Folletière |
| 11 | Grandsire | Benoit | Mont de l'If | 11 | Andrieu-Guittrancourt | Dominique | La Folletière |
| 12 | Virvaux | Nadine | Fréville | 12 | Lebesne | Daniel | La Folletière |

Questions diverses :

- Monsieur le Maire explique que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il faut désigner à nouveau 4 numéros de contact pour assurer l'alerte GALA. Cette alerte permet la mise en œuvre d'éventuelles actions en cas de survenance d'évènements météorologiques particuliers. Il a été décidé de donner les numéros de téléphone de :
 1. Monsieur Sylvain GARAND,
 2. Monsieur Jean-Pierre CLECH,
 3. Monsieur Jean-Marie GAMARD,
 4. Monsieur Christophe ACHER.
- Il est demandé, si des projets de lotissement sont en cours sur la commune de Fréville, et notamment sur la route de Blacqueville en sortie de village. Monsieur le Maire répond, qu'il y a, en effet, des projets de lotissement sur la commune, mais que des discussions sont en cours avec le service urbanisme de la communauté de communes pour limiter les aménagements en lotissement et éviter la saturation de nos services publics.
- Monsieur le Maire présente la demande de l'équipe enseignante de l'école de Betteville pour procéder au changement des horaires de l'école pour effectuer les activités d'APC (activités pédagogiques complémentaires) sur le temps périscolaire du midi. Il demande aux membres du conseil municipal de se positionner en vue de la réunion de conseil d'école qui est prévue la semaine suivante. Le conseil municipal est plutôt favorable à un maintien des horaires actuels et la pratique des APC le soir après l'école. Monsieur le Maire reviendra vers le conseil municipal pour établir un bilan après le conseil d'école.

L'ordre du jour est épuisé,
La séance est levée à 00h03